DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE.

INVOCATION
A L'ÊTRE-SUPRÊME,

Faite à la Fête du 20 Prairial,

Et prononcée au haut de la Montagne élevée par le peuple d'Auxerre,

PAR MAURE,

Représentant du Peuple dans les Départemens de Seine et Marne et de l'Yonne.

Auteur de la nature, Être-suprême et incompréhensible, c'est sous cette voûte hardie, ton admirable ouvrage, c'est à la clarté de ce soleil bienfaisant qui féconde la terre, c'est au milieu de ces rians côteaux, chargés de fruits, que ta bonté nous dispense, que les enfans de la liberté viennent te rendre un hommage digne de toi; c'est sous les auspices de la patrie, cette mère tendre et chérie, que nous nous présentons devant ton trône; reçois nos actions de grâces; tu nous as donné une nouvelle vie, en gravant profondément l'amour de la liberté, et la haine

de la tyrannie, en nous inspirant ces sentimens d'égalité et de fraternité, qui feront nos plus douces jouissances.

Jette un regard paternel sur ces vénérables vieillards, sur ces tendres épouses que nous chérissons, sur ces chers enfans, notre plus douce espérance ; pénétrés de tes bienfaits, nous leur dirons sans cesse que c'est toi qui grava dans nos cœurs l'amour sacré de la patrie, qui nous inspira la soif de la liberté, qui nous enflamma de ce courage invincible et capable des entreprises les plus hardies, de ce courage qui promet à la République françoise les plus hautes destinées.

Nos hommages te seront agréables ; ils te paroîtront nouveaux ; vois jusques dans le fond de nos cœurs, ils sont d'accord avec nos lèvres ; nous n'emprunterons plus désormais pour t'adresser nos vœux, ces organes imposteurs et mensongers, qui ont déshonoré et dégradé ton plus bel ouvrage ; des enfans ont-ils besoin d'interprête auprès d'un tendre père ?

C'est par nos actions que nous voulons t'honorer dorénavant ; c'est en imitant ta justice et ta bienfaisance, que nous serons dignes de toi.

Fais descendre sur la terre de la liberté, la sagesse, la vertu, la probité et la justice; que le cœur des françois soit à jamais leur asyle ; rends nos mœurs simples et douces ; ne permets jamais que le sol de la France soit souillé par la présence des barbares et féroces

ennemis de la liberté ; couvre de ton égide ses intrépides défenseurs ; conserve et protège nos législateurs fidèles.

Éclaire nos magistrats et rends-les dignes de la confiance du peuple ; fais prospérer le sol de la liberté , nous promettons de ne jamais abuser de tes bienfaits.

Nous jurons en ton auguste présence, de garder, au péril de notre vie , la liberté que tu nous as inspirée et que nous avons conquise ; d'être fidèle à notre chère patrie, de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République ; de chérir la vertu , de respecter la vieillesse , d'honorer le courage , de soulager la misère et d'élever nos enfans dans des sentimens dignes de toi.

Jette un regard favorable sur cette multitude assemblée pour t'honorer ; souris à ton ouvrage, et complais-toi en voyant les dignes enfans de la liberté.

Fais qu'une heureuse vieillesse, fruit de la vertu, nous conduise un jour dans ton sein paternel.

LA LIBERTÉ OU LA MORT.

Auxerre, le 21 Prairial, l'an deuxième de la République Françoise.

MAURE, Représentant du Peuple dans les Départemens de Seine et Marne et de l'Yonne,

Aux Citoyens de ces Départemens.

SALUT ET FRATERNITÉ.

CITOYENS,

La journée du 20 Prairial a été consacrée à l'Éternel par un acte auguste et mémorable. Que n'ai-je pu me trouver sur la Montagne, environné et pressé par les citoyens des Départemens qui me sont confiés ! nous aurions éprouvé tout ce qu'ont de plus délicieux l'amour de la liberté et les sentimens de fraternité et d'amitié qui unissent les François ; mais, chers concitoyens, j'étois parmi vous de cœur et d'esprit, entouré de votre confiance ; c'est en votre nom que j'ai adressé à l'ÊTRE-SUPRÊME l'invocation que je vous présente ; c'est l'amour de la patrie qui me l'a inspirée ; vous ne l'a désavouerez pas. Puissent nos frères les bons et simples habitans des campagnes, y trouver les

vrais sentimens de reconnoissance qu'ils doivent à l'Être-suprême ! Puissent-ils, dépouillés de ces préjugés funestes dans lesquels ils ont été entretenus pendant tant de siècles, par des fourbes et des imposteurs, reconnoître enfin que la vraie et seule manière de l'honorer, est d'aimer sa patrie, d'être bon fils, bon père, bon mari, d'honorer la vieillesse, de respecter l'innocence et le malheur, d'obéir aux loix, d'avoir confiance en ses magistrats; et sur-tout de préférer la mort à la honte de l'esclavage, de cultiver le sol de la liberté, de n'abuser en aucun temps de ses productions, d'avoir constamment dans le cœur les sentimens de la justice la plus sévère et de la probité la plus intacte ! C'est dans la pratique des vertus républicaines, chers concitoyens, que consiste le vrai bonheur. Qu'elles soient notre unique étude, et que nos enfans trouvent dans notre exemple, une instruction telle qu'elle ne s'efface jamais de leur souvenir, que toutes nos actions tournent à la prospérité, et à la gloire de notre chère patrie.

Signé, MAURE aîné.

Pour copie conforme,

GIRARDOT, *Secrétaire général*.

Séance du vingt-cinq Prairial de l'an deux de la République Françoise, une et indivisible.

Le Président fait lecture d'une lettre écrite à l'administration par le citoyen *Maure*, Représentant du Peuple, contenant envoi des invocation et adresse ci-dessus, et par laquelle il charge le Département de les faire imprimer et distribuer tant aux communes du Département, qu'aux autorités, sociétés populaires, instituteurs et institutrices.

Le Département, considérant que cette invocation, par la grandeur des idées qu'elle renferme, par les exemples de vertus qu'elle prescrit, par l'amour ardent de la liberté qu'elle respire et par la pureté des vœux qu'elle présente; et cette adresse, par la simplicité des mœurs qu'elle conseille, ainsi que par la nature des regrets touchans qu'y exprime un Représentant fidèle, jaloux du bonheur de ses concitoyens, deviennent l'instruction la plus précieuse et la plus satisfaisante que puisse recevoir un peuple avide d'entendre le langage de la vérité;

Considérant qu'il importe à chaque âge de se pénétrer d'une morale qui le rappelle aux sentimens les plus purs, puisque les devoirs du citoyen, du fonctionnaire public, des mères de famille, et des enfans

espoir de la République, y sont retracés d'une manière aussi concise que persuasive;

Qu'il importe surtout à la jeunesse d'être imbue des principes simples et à sa portée que contiennent tant l'invocation que l'adresse qui se trouve ensuite, à l'aide desquelles ils sentiront se déployer énergiquement le germe des vertus qu'ils reçurent de l'Être-Suprême avec la vie;

Arrête que les invocation et adresse du Représentant du peuple, seront imprimées tant en placards qu'in-8.°, pour être envoyées au nombre de plusieurs exemplaires, aux autorités constituées, sociétés populaires et communes, pour être, par ces dernières, affichées dans leur arrondissement;

Arrête en outre, que par l'Agent de chaque District, il en sera spécialement envoyé aux instituteurs et aux institutrices de chaque commune, une quantité suffisante pour qu'ils les mettent entre les mains de leurs élèves.

Recommande à tous les instituteurs et institutrices, de ne rien négliger pour faire sentir et expliquer aux enfans qui leur sont confiés, les vérités importantes que renferment ces discours, et pour leur inspirer toutes les vertus sur lesquelles compte la patrie, pour le succès de sa régénération et la prospérité de ses armes;

Invite les magistrats d'en faire la lecture publique au peuple, le décadi qui en suivra la réception.

Charge les Districts de lui rendre compte

386

de l'exécution du présent arrêté ; et d'en assurer les effets par tous les moyens qu'inspirent à des hommes libres, une haine éternelle de la tyrannie et un attachement inviolable à la République.

Pour extrait,

GIRARDOT, *Secrétaire général.*

A MELUN, de l'Imprimerie de TARBÉ et LEFEVRE-COMPIGNY, l'an 2 de la République.